

Genèse 1

Affirmations :

- Dieu Créateur,
- Dédivinisation de la nature, séparation entre le Créateur et l'objet créé.
- Le monde est bon.
- Espèces différentes (identités): *Et Dieu a fait ce qui vit sur la terre selon son espèce et la bête selon son espèce et tout le fourmillement de la terre selon son espèce ; et Dieu vit que c'est bien* (25).
- Capacités de l'humain: remplir le monde et le soumettre : *Et Dieu dit : faisons l'humain à notre image selon notre ressemblance ; et ils domineront le poisson de la mer et l'oiseau du ciel et la bête et tout la terre et tout le fourmillement qui fourmille sur la terre* (28).
- L'humain est végétarien : *Voici Je vous ai donné toutes les plantes semant des semences qui sont sur la surface de la terre et tous les arbres dont le fruit de l'arbre sème des semences ; pour vous ce sera nourriture* (29). (Ce n'est qu'après l'épisode de Noé que la consommation de viande est introduite – les sacrifices sont édictés aussi pour permettre cette consommation en restituant la vie au Créateur)

Genèse 2

Dieu a placé l'humain dans ce monde pour le servir et le garder (préserver ?) : *Et Adonai Dieu a pris l'humain et Il l'a laissé dans le jardin d'Eden pour le servir et le garder* (15).

Lévitique 19 (Chapitre sur la sainteté)

Interdiction des mélanges : *Mes lois vous garderez, tes bêtes tu n'accoupleras pas de deux espèces, ton champ tu n'ensemenceras pas de deux espèces ; et un habit de deux espèces, lin et laine, ne tiendra pas sur toi* (19).

Quand vous serez entrés dans la terre choisie et y aurez planté quelque arbre fruitier, vous considérerez le fruit comme une excroissance: trois années durant, ce sera pour vous autant d'excroissances, il n'en sera pas mangé. Dans la quatrième année, tous ses fruits seront consacrés à des réjouissances, en l'honneur d'Adonay; et la cinquième année, vous pourrez jouir de ses fruits, de manière à en augmenter pour vous le produit; Je suis Adonay votre Dieu. (23-25)

Deutéronome 21

Si tu es arrêté longtemps au siège d'une ville que tu attaques pour t'en rendre maître, tu ne dois cependant pas en détruire les arbres en portant sur eux la cognée; : ce sont eux qui te nourrissent, tu ne dois pas les abattre. Oui, l'arbre du champ, c'est l'humain même, tu l'épargneras dans les travaux du siège. Seulement l'arbre que tu sais ne pas être un arbre fruitier, celui-là tu peux le sacrifier et l'abattre pour l'employer dans les travaux du siège contre la ville qui est en guerre avec toi, jusqu'à ce qu'elle succombe. (19-20)

De là de nombreux textes rabbiniques

Même ce qui te semble superflu dans le monde a son utilité et fait partie de la création divine. C'est pourquoi il est dit : *et Dieu vit que c'est bien* (Gen Rab 10.7)

Dieu a créé la nourriture et l'eau afin que nous ne mourrions ni de faim ni de soif. Il a créé les composés chimiques afin que nous nous protégions de la maladie ou des épidémies (Maïmonide)

Question posée par la manipulation de la nature

Il est interdit d'accoupler des bêtes d'espèces différentes ainsi que de greffer des arbres avec des greffons provenant d'espèces différentes (San 56b).

Cette loi s'impose comme fondamentale. Elle nous invite à considérer les implications de nos actes dans tous les domaines (plantations, utilisation des animaux domestiques dans les travaux agricoles, utilisation du matériel obtenu de sources animales ou végétales pour nos vêtements, la nourriture...) (S R Hirsch sur Genèse 1)

Celui qui mélange deux espèces différentes change la nature du monde et rejette l'idée de la création du monde par Dieu (Nahmanide)

Intervention sur la nature

Dieu a créé la nourriture et l'eau afin que nous ne mourrions ni de faim ni de soif. Il a créé les composés chimiques afin que nous nous protégions de la maladie ou des épidémies (Maïmonide)

La préservation de la vie humaine ayant préséance sur tout, la recherche médicale et l'expérimentation qui va dans ce sens est considérée comme une obligation (Chabbat 132a, Yoma 85b). Ceci ne nous autorise pas à faire souffrir un animal (B M 32b)

Tout changement introduit par l'humain était implicitement contenu dans l'acte de création. L'acte du chercheur est d'actualiser une potentialité et de bonifier la nature (Tanh. Tazria 19)

Le matériel génétique d'un végétal qui fait partie des aliments n'est pas considéré comme "aliment" lui-même mais comme un élément *inerte*, c'est-à-dire sans qualité particulière. Il est donc neutre et ne change pas la qualité de l'organisme auquel il est intégré. Ceci s'applique au transfère "non-sexuel". Si le transfert de jus d'un fruit sur un autre arbre influe sur les caractéristiques génétiques de cet arbre, alors le transfert contrevient à la loi (Hazon Isch, Hilkhhot kilayim 2.16)

La recherche génétique et l'utilisation de ses découvertes sont autorisées pour tout ce qui permet la préservation de la vie humaine et la procréation humaine. Sinon, nous devrions nous en abstenir... car nous ne comprenons pas suffisamment ce que nous faisons lorsque nous mélangeons du matériel génétique provenant d'espèces différentes : Nous pouvons causer de graves et irréparables dommages au monde bon que Dieu a créé pour nous. (rabbin L Y. Halperin, Mai 2001)

A l'humain, Dieu a dit : *veyirdou / domine la création* (1.28). Mais il est dit *veyirdou* qui est traduit habituellement par *ils domineront* mais qui peut être également traduit pas *ils tomberont*. Si l'homme considère la terre comme le terreau dont il est issu et sa ressemblance avec son Créateur, il peut alors dominer la création, sinon il agit avec égoïsme et est relégué à son plus bas niveau. (Rabbi Yaakov de Chanin)